



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 7 août 2023 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7719-2023

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

2.4 Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

2.5 Problématique rue Potvin Sud - Suivi

3. Résolutions

3.1 Adoption du règlement 565-2023 décrétant un emprunt de 611 320 \$ afin de financer le solde de la subvention à recevoir du ministère du Tourisme accordée dans le cadre du programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)

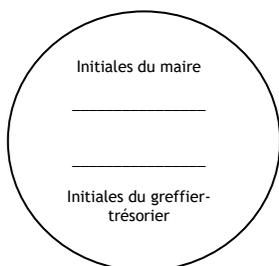
3.2 Projet de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore - Paiement du décompte progressif #2

3.3 Adjudication du contrat pour la réfection de sections de trottoirs - Abrogation de la résolution 7677-2023

3.4 Adjudication du contrat pour le forage et la construction d'un puits d'eau souterraine PP-1

3.5 Adjudication du contrat pour le traitement de surface du rang Saint-Léandre

3.6 Offre de services en accompagnement stratégique - Plan de



développement du Mont Lac-Vert

3.7 Dépôt par Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert du rapport final de Raymond Chabot Grant Thornton - Plan de développement du Mont Lac-Vert

3.8 Sécurité routière - Achat d'une affiche signalétique lumineuse

3.9 Dépôt de la 64^{ième} liste des nouveaux arrivants

4. Correspondance

4.1 Approbation du règlement 553-2022 par le MAMH

4.2 Approbation du règlement 554-2022 par le MAMH

5. Loisirs et culture

5.1 Fonds région et ruralité - Achat de module

5.2 Installation d'une clôture sur le lot 6 544 482

6. Rapport des comités

7. Affaires nouvelles

7.1 Motion de félicitations - Tournoi de balle

8. Liste des comptes

8.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville

8.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

7720-2023

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

7721-2023

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

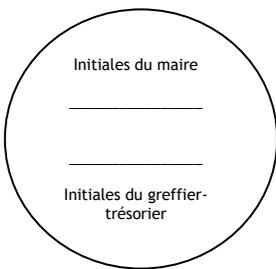
2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Aucun commentaire soulevé.

2.5 PROBLÉMATIQUE RUE POTVIN SUD - SUIVI

Le directeur général fait état de la situation concernant la problématique dans la rue Potvin Sud.

3. RÉOLUTIONS



3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 565-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 611 320 \$ AFIN DE FINANCER LE SOLDE DE LA SUBVENTION À RECEVOIR DU MINISTÈRE DU TOURISME ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)

7722-2023

Attendu que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ou au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

Attendu la confirmation de la subvention de 1 528 300 \$ du ministère du Tourisme et datée du 20 avril 2023 afin de permettre la réalisation des éléments suivants :

- Augmentation du nombre de pistes éclairées
- Changement de la remontée de la pente école
- Réfection de la remontée mécanique T1
- Amélioration du système d'enneigement

Attendu le premier versement de 60 %, d'un montant de 916 980 \$ et versé le 20 juin 2023;

Attendu que le solde du montant prévu est versé après la réception par le Ministère d'un rapport audité d'une firme comptable externe;

Attendu qu'il est nécessaire d'emprunter la somme non versée à ce jour et représentant un montant de 611 320 \$;

Attendu que l'avis de motion et le projet de règlement ont été présentés lors de la séance du 10 juillet 2023;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer les sommes à recevoir prévues à la subvention du ministère du Tourisme dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), le Conseil est autorisé à emprunter la somme de 611 320 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité d'Hébertville est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans.

ARTICLE 3

La municipalité d'Hébertville pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère du Tourisme, conformément à la convention intervenue entre le ministre du Tourisme et la municipalité d'Hébertville, le 15 mai 2023 et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante (Annexe A).

ARTICLE 4

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

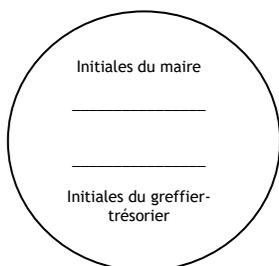
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

3.2 PROJET DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET SAINT-ISIDORE - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

7723-2023

Considérant le contrat de réfection des rangs Saint-Isidore et Saint-André et adjugé le 5 juin 2023 par la résolution 7646-2023;

Considérant la recommandation émise par M. Simon-Pier Turcotte, ingénieur



chez Magéco LMG et responsable de la surveillance de chantier;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif #2 au montant de 384 070,12 \$ taxes incluses à Construction Rock Dufour incluant une retenue contractuelle de 10 %.

Le paiement du décompte #2 sera défrayé à même l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement et par le fonds du règlement d'emprunt 557-2022.

3.3 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE SECTIONS DE TROTTOIRS - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 7677-2023

7724-2023

Considérant la volonté de la Municipalité de procéder à l'amélioration d'une partie des trottoirs afin d'assurer la sécurité des piétons;

Considérant que l'équipe des travaux publics a identifié une section de 97 mètres linéaires sur la rue Hébert et de 54 mètres linéaires sur la rue Turgeon qui nécessitent une intervention à court terme;

Considérant le contrat de réfection de sections de trottoirs adjudgé à l'entreprise R & G Gauthier le 19 juin 2023 par la résolution 7677-2023;

Considérant la nouvelle offre de services déposée par l'entreprise R & G Gauthier modifiant le coût total des travaux;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 7677-2023.

D'accorder le contrat à l'entreprise R & G Gauthier pour un montant de 86 820,22 \$ taxes incluses.

De défrayer le coût des travaux à même le surplus accumulé non-affecté.

3.4 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FORAGE ET LA CONSTRUCTION D'UN PUIS D'EAU SOUTERRAINE PP-1

7725-2023

Considérant la publication d'un appel d'offres public pour le forage et la construction d'un puits d'eau souterraine PP-1;

Considérant qu'à la date limite de réception des offres, soit le 21 juillet 2023 à 10h00, une (1) enveloppe fut déposée;

Considérant la soumission déposée à la Municipalité par l'entreprise Samson & Frères inc. et pour laquelle un rapport d'analyse des soumissions a été préparé par la firme AquaTer-Eau inc.;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par l'entreprise Samson & Frères inc. au montant de 448 911,25 \$ taxes incluses en vue de réaliser le forage et la construction d'un puits d'eau souterraine PP-1.

D'assumer cette dépense à même la TECQ 2019-2023.

3.5 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DE SURFACE DU RANG SAINT-LÉANDRE

7726-2023

Considérant que la Municipalité a octroyé récemment un contrat à l'entreprise Construction Rock Dufour pour la réfection du rang Saint-Léandre;

Considérant qu'une partie des travaux consistait à la pose de traitement de surface sur une section de chemin et qu'à cet effet le Service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à un appel d'offres d'achats regroupé pour l'ensemble des municipalités;



Considérant que l'entreprise Franroc, Division de Sintra inc. a déposé la plus basse soumission;

Considérant que le Service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est recommande l'octroi du contrat à cette entreprise et qu'en fonction du volume requis pour notre municipalité les coûts s'élèvent à 83 812,18 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat de traitement de surface du rang Saint-Léandre à l'entreprise Franroc, Division de Sintra inc. pour un coût de 83 812,18 \$ taxes incluses.

D'assumer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

3.6 OFFRE DE SERVICES EN ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU MONT LAC-VERT

7727-2023

Considérant que la Municipalité s'est dotée d'un plan de développement 2023-2028 pour le Mont Lac-Vert et sa zone périphérique;

Considérant les nombreux défis associés à sa mise en œuvre afin d'assurer la pérennité des services offerts par le Mont Lac-Vert, mais également d'alléger le poids financier aux opérations;

Considérant l'importance de bien arrimer le plan de développement avec la vision stratégique tout en saisissant les opportunités qui se présenteront;

Considérant l'offre de services d'accompagnement stratégique proposée par l'entreprise Serge Plourde, Services Conseils permettant ainsi à la direction d'obtenir un support stratégique essentiel considérant le temps et les enjeux à court terme;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un mandat de 5 748,75 \$ taxes incluses à l'entreprise, Serge Plourde, Services Conseils comprenant :

- Accompagnement de la Municipalité et des professionnels dans l'enlèvement des projets majeurs proposés et recherchés;
- Support stratégique aux avis externes pouvant orienter les décisions futures;
- Production de tableau de bord des actions prioritaires;
- Représentation politique et technique en fonction des priorités retenues.

D'assumer cette dépense à même le fonds général.

3.7 DÉPÔT PAR GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT LAC-VERT DU RAPPORT FINAL DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU MONT LAC-VERT

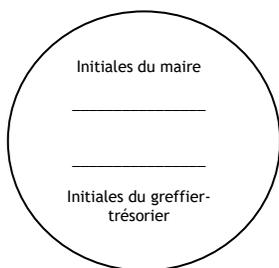
7728-2023

Considérant le mandat octroyé par Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert à la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de produire les éléments suivants :

- Diagnostic organisationnel;
- Plan de développement;
- Prévision budgétaire sur 5 ans;
- Révision du modèle de gouvernance et du modèle d'affaires;
- Évaluation des actifs.

Considérant que ces études ont été financées en partie par diverses sources telles que : Service Québec, CIDAL, EPRTNT, MRC, Sépaq et SADC;

Considérant que le rapport final a été déposé le 20 juillet 2023 à Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert;



Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du rapport produit par Raymond Chabot Grant Thornton pour Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert et d'autoriser la direction générale à mettre en œuvre les recommandations inscrites à l'intérieur dudit rapport.

D'informer la firme Raymond Chabot Grant Thornton de notre satisfaction en lien avec la qualité des informations produites afin d'orienter le développement du Mont Lac-Vert et sa zone périphérique.

3.8 SÉCURITÉ ROUTIÈRE - ACHAT D'UNE AFFICHE SIGNALÉTIQUE LUMINEUSE

7729-2023

Considérant le fort volume de circulation sur le chemin du Vallon qui est l'entrée du quartier résidentiel et familial au pied du Mont Lac-Vert;

Considérant l'offre de services de Signalisation Kalitec inc. pour l'achat d'une affiche lumineuse fonctionnant à l'énergie solaire au coût de 3 510,10 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services de Signalisation Kalitec inc. pour l'achat d'une affiche lumineuse fonctionnant à l'énergie solaire au coût de 3 510,10 \$ taxes incluses pour le chemin du Vallon.

3.9 DÉPÔT DE LA 64^{ÈME} LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

7730-2023

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Félix Castonguay, 653 rue Labarre

D'accepter la 64^{ème} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

4. CORRESPONDANCE

4.1 APPROBATION DU RÈGLEMENT 553-2022 PAR LE MAMH

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) approuve le règlement 553-2022 de la Municipalité abrogeant le règlement 397-2009.

4.2 APPROBATION DU RÈGLEMENT 554-2022 PAR LE MAMH

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) approuve le règlement 554-2022 de la Municipalité abrogeant le règlement 440-2013.

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 FONDS RÉGION ET RURALITÉ - ACHAT DE MODULE

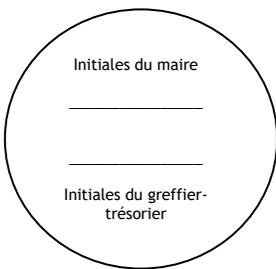
7731-2023

Considérant la résolution 7648-2023 autorisant le dépôt de projet pour l'amélioration et l'ajout de modules de jeux au parc situé sur le chemin du Vallon;

Considérant que les investissements de ce projet seront couverts à 80 % par le Programme de Fonds Régions et Ruralité (FRR);

Considérant que la participation financière de la Municipalité sera de 20 % et sera assumée via le fonds général;

Considérant l'offre de services de Jeux 1000 Pattes pour l'achat d'un module et d'une balançoire pour un montant de 24 834,60 \$ taxes incluses;



Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services de Jeux 1000 Pattes pour l'achat d'un module et d'une balançoire pour un montant de 24 834,60 \$ taxes incluses.

D'assumer les coûts à 80 % via le Fonds Régions et Ruralité (FRR) et d'assumer 20 % via le fonds général.

7732-2023

5.2 INSTALLATION D'UNE CLÔTURE SUR LE LOT 6 544 482

Considérant le terrain sur le lot 6 544 482, près du Central parc, nouvellement acquis par la Municipalité afin d'améliorer les perspectives de développement tout en profitant de nouveaux espaces de stationnement;

Considérant que dans les clauses du contrat de vente, la Municipalité s'engageait auprès du vendeur à installer une clôture de type "intimité" afin de préserver la quiétude des propriétaires;

Considérant que la plus basse soumission obtenue a été produite par l'entreprise Les clôtures du Lac inc. pour un montant de 16 550,65 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le contrat d'installation d'une clôture près du Central parc à l'entreprise Les clôtures du Lac inc.

De payer cette dépense de 16 550,65 \$ taxes incluses à même le fonds général.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON

La conseillère Mme Caroline Gagnon informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance du 10 juillet;
- Réunion plénière;
- Réunion pour la problématique de la rue Potvin Sud.

LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREULT

La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance du 10 juillet;
- Réunion plénière;
- Réunion pour la problématique de la rue Potvin Sud;
- Réunions avec le Comité des Appartements Delphine, La Pionnière;
- Réunions du Conseil d'administration de l'Office de l'habitation;
- Réunion du Comité finances et budget.

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance du 10 juillet;
- Réunion plénière;
- Réunion pour la problématique de la rue Potvin Sud.

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ



Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance du 10 juillet;
- Réunion plénière;
- Réunion pour la problématique de la rue Potvin Sud.

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion pour la problématique de la rue Potvin Sud.

LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY

Le conseiller M. Régis Lemay informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance du 10 juillet;
- Réunion plénière;
- Réunion du Comité finances et budget;
- Réunion pour la problématique de la rue Potvin Sud.

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Séance du 10 juillet;
- Réunion plénière;
- Réunion pour la problématique de la rue Potvin Sud;
- Réunion du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - TOURNOI DE BALLE

Le Conseil municipal présente une motion de félicitations aux organisateurs et aux joueurs de la 21^e édition du tournoi de balle des Weetouches d'Hébertville.

10. LISTE DES COMPTES

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

7733-2023

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 613 337,66 \$.

10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

7734-2023

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 36 788,50 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Le propriétaire du 629 rue Tremblay Ouest mentionne qu'il a une problématique de refoulement même s'il possède un clapet et que le puisard devant sa résidence a été refait l'an dernier. Il demande à ce que la Municipalité répare les conduites pour éviter les problèmes d'égout;
- Précisions sur les investissements du Mont Lac-Vert et les taxes



municipales;

- Précisions sur l'installation des gouttières;
- Précisions sur les travaux de la problématique de la rue Potvin Sud;
- Précisions sur le contrat pour le forage et la construction d'un puits d'eau souterraine PP-1;
- Précisions sur le contrat de traitement de surface dans le rang Saint-Léandre;
- Précisions sur l'accompagnement stratégique du plan de développement du Mont Lac-Vert;
- Précisions sur le bilan et les prévisions budgétaires du Mont Lac-Vert et du camping;
- Précisions sur la réfection du rang Saint-André.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h42.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER